



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Hérault

Service des personnels  
enseignants 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :  
Florence BOUCARD  
Chef de Service  
Tél : 04 67 91 52 72  
Courriel: reponsecandidature34@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2

Montpellier, le jeudi 10 décembre 2020

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'Education nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs  
Les instituteurs et professeurs des  
écoles du département de l'Hérault

s/c de Mesdames les Inspectrices,  
Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**OBJET:** Appel à candidatures sur les dispositifs dédoublés (GS, CP, CE1) en REP et REP+-- rentrée 2021.

**PJ :** Annexe 1 : fiche de candidature pour les recrutements sur postes à exigences particulières (PEP)

Afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il a été décidé de procéder à un recrutement spécifique s'agissant des postes du dispositif « Classe dédoublée » en REP et REP+ (GS, CP ou CE1).

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la qualité de sa motivation ainsi que d'une compétence ou d'une **expérience a minima de 3 ans en tant que titulaire.**

Les fiches descriptives de ces postes seront disponibles sur ACCOLAD et sur le site de la direction des services de l'éducation nationale du département de l'Hérault.

## **Procédure**

Les candidats sollicitant une affectation sur ce type de poste :

- constituent **obligatoirement** un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 1 – accompagnée d'une lettre de motivation.

- **transmettent ce dossier au SPE 1<sup>er</sup> degré par mail (reponsecandidature34@ac-montpellier.fr) pour le vendredi 15 janvier 2021 (délai de rigueur).**

- procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

Les candidats seront convoqués devant une commission départementale **via leur adresse mail professionnelle.**  
L'utilisation de toute autre adresse de messagerie entrainera la non-prise en compte de la candidature.

Les candidats ayant reçu un avis favorable de leurs inspectrices ou inspecteurs de circonscriptions seront automatiquement dispensés d'entretien.

Pour les autres candidats, les entretiens se dérouleront **courant février/mars 2021**. La commission émet un avis (favorable ou défavorable). Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement. L'attribution du poste se fait ensuite au barème.



Christophe MAUNY